

# RECAPITULATIF DES CRITERES D'EVALUATION ET CONSEILS AUX ECOLES ET AUX ETABLISSEMENTS.

## LABELLISATION TYPE B (territoire éducatif) – 2024-2025

Critères type B : Territoire engagé	Critères type B : Territoire apprenant	Critères Type B : Territoire durable
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 PRÉREQUIS : au moins deux structures du territoire éducatif sont labellisées (si le territoire ne comprend que deux structures scolaires, l'une des deux est labellisée et son label est encore valide).</li> <li>• 2 Un diagnostic global et des recommandations sont dressés par les Directeurs d'école et/ou Chefs d'établissement et leurs comités d'EDD.</li> <li>• 3.2 La démarche fait l'objet de la création d'un comité de l'EDD de territoire.</li> <li>• 3.3 Des actions inter-écoles ou inter-degrés sont mises en place en lien avec des ODD et en articulation avec les enseignements.</li> <li>• 4 Les collectivités territoriales concernées sont engagées.</li> </ul> <p><b>Remarque :</b></p> <p>La communication et l'évaluation ne sont pas un attendu dans le niveau « Territoire engagé ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 PRÉREQUIS : Au moins la moitié des structures scolaires sont labellisées E3D sur le territoire et leur label est en cours de validité.</li> <li>• 2 Le comité de l'EDD du territoire assure la coordination et la progressivité des projets et des actions d'EDD.</li> <li>• 3 Des partenariats pérennes et structurants existent sur le territoire.</li> <li>• 4 Des projets EDD inter-écoles, inter-établissements ou inter-degré, se mettent en place de façon coordonnée.</li> <li>• 5 La formation à l'EDD des personnels du territoire se met en place progressivement.</li> <li>• 6 Les éco délégués des différent(e)s écoles/établissements travaillent ensemble régulièrement.</li> <li>• 7 Des actions de communication et de valorisation des actions menées sont mises en place, en coordination avec les collectivités territoriales de rattachement.</li> </ul> <p><b>Remarque :</b></p> <p>L'évaluation est implicite dans le dossier. De ce fait elle doit apparaître au moins une fois dans le dossier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1-PRÉREQUIS : le territoire éducatif demandant le label niveau 3 est déjà labellisé territoire éducatif niveau 2 (« territoire apprenant ») et son label de territoire niveau 2 est en cours de validité.</li> <li>• 2 Une stratégie de pérennisation de la démarche est établie avec les partenaires institutionnels locaux.</li> <li>• 3 Des projets et actions d'EDD remarquables, coordonnés et transférables sont organisés sur le territoire (en lien avec des ODD).</li> <li>• 4 Le territoire éducatif durable propose un parcours d'EDD de l'élève, coordonné et cohérent, si possible de la maternelle au lycée.</li> <li>• 5 Les éco-délégués des écoles et des établissements du territoire éducatif durable sont des acteurs engagés et centraux, qui peuvent intervenir auprès des instances délibératives des collectivités territoriales de rattachement.</li> <li>• 6 Une modification globale du fonctionnement des écoles et établissements du territoire éducatif durable permet de l'identifier comme un territoire contribuant au développement durable.</li> <li>• 7 Une éthique du développement durable sur le territoire éducatif durable se met en place par exemple sous la forme de l'adhésion à une charte.</li> </ul> <p><b>Remarques :</b></p> <p>Pilotage et implication de la communauté éducative sont implicites . De ce fait ils doivent apparaître au moins une fois dans le dossier.</p> <p>Communication et évaluation sont implicites dans le dossier. De ce fait ils doivent apparaître au moins une fois dans le dossier.</p>

### LEGENDE :

- Pilotage et implication de la communauté éducative :
- Continuité entre les enseignements, la vie scolaire et la gestion de l'école/établissement :
- Ouverture sur l'extérieur et partenariats :
- Communication et évaluation :
- Ethique du développement durable